

J CONDITIONS DE GARANTIE

Le climatiseur a une garantie de 24 mois à partir de la date d'achat. Durant cette période, tous les défauts de fabrication et de matériel sont réparés gratuitement. Le règlement est le suivant:

1. Toutes autres revendications de dommages et intérêts, dommages consécutifs inclus, seront expressément refusées.
2. La réparation ou le changement de pièces durant la période de garantie ne provoque pas un prolongement de cette même garantie.
3. La garantie n'est pas valable en cas de modification de l'appareil, d'utilisation de pièces non d'origine, ou de réparation effectuée par des tierces personnes.
4. Les pièces subissant une usure normale, comme le filtre, ne sont pas garanties.
5. La garantie n'est applicable que sur présentation de la facture originale datée, ne portant aucune correction et si aucune modification n'a été apportée à l'appareil.
6. La garantie ne couvre pas les dégâts causés par une utilisation ne respectant pas le mode d'emploi, ou suite à des négligences.
7. Les frais d'expédition et les risques liés à l'envoi du climatiseur ou de ses pièces sont toujours à la charge de l'acheteur.
8. Tout dégât causé par l'utilisation du climatiseur sans filtre, ou avec un filtre d'une autre marque que Tectro, n'est pas couvert par la garantie.

Pour éviter des dépenses inutiles, nous vous conseillons de toujours consulter en premier le mode d'emploi. Si celui-ci ne donne pas de résultat, vous pouvez emmener le climatiseur à réparer chez votre distributeur.

Ne pas jeter des appareils électriques avec les déchets managers municipaux non triés. Utiliser des équipements de collecte séparés. Contacter votre gouvernement local pour toute information concernant les systèmes de collecte disponibles. Si les appareils électriques sont jetés sur des sites d'enfouissement des déchets ou dans déchetteries, des substances dangereuses risquent de pénétrer dans les nappes phréatiques et entrer dans la chaîne alimentaire et peuvent poser des risques à votre santé et bien-être. Lors du remplacement d'appareils électriques usagés par des appareils neufs, le revendeur est tenu de reprendre votre vieil appareil pour recyclage au moins gratuitement. Ne jetez pas les piles dans le feu car elles pourraient exploser ou rejeter des liquides dangereux. Si vous remplacez ou si vous détruisez la télécommande, retirez les piles et jetez-les conformément aux lois en vigueur car elles nuisent à l'environnement.



Environnement: Cet appareil contient un gaz fluoré à effet de serre dont l'utilisation est régie par le protocole de Kyoto. Toute réparation ou démontage de cet appareil doit exclusivement être effectué par un personnel qualifié.

Cet appareil contient du gaz réfrigérant R290 / R32. Voir quantité dans le tableau ci-dessus. Ne diffusez pas de gaz R290 / R32 dans l'atmosphère: R290 / R32 est un gaz fluoré à effet de serre à potentiel de réchauffement global (Global Warming Potential - GWP) = 3.



Points de collecte sur www.quefairedemesdechets.fr

Privilégiez la réparation ou le don de votre appareil !